Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260708-DEC26072026-DE

COMMUNE DE LANDEHEN

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

DECISION DU MAIRE N° : DEC 26-07-2026 du 08 juillet 2026

OBJET : 1.1 -SERVICES TECNIQUES - ACQUISITION D'UN TELEHONE PORTABLE

La Maire de la commune de LANDEHEN,

- Vu le CGCT, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération 2020-06-01-01 en date du 04 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,
- Vu la décision 28-10-2025 en date du 14 octobre 2025 concernant le remplacement de deux ordinateurs à la mairie,

CONSIDERANT qu'il convient d'équiper les services techniques d'un téléphone portable,

DECIDE de passer commande d'un téléphone auprès de la société UNIXO pour un montant HT de 182.90€.

Le montant de cette acquisition sera réglé à l'article 2185 de la section d'investissement.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire,

Décision certifiée publiée le juillet 2026
Transmise en Préfecture le juillet 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire